

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Brest, le 2 avril 2009  
N° 2 SHOM/GCN/NP

GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Président :  
CV Jean-Louis Lozier  
☎ : 01 42 19 31 11  
Fax : 01 42 19 31 21  
Mél : [igam-cem@marine.defense.gouv.fr](mailto:igam-cem@marine.defense.gouv.fr)

Secrétaire :  
IETA Ronan Créach  
☎ : 02 98 22 15 89  
Fax : 02 98 22 08 99  
Mél : [creach@shom.fr](mailto:creach@shom.fr)

Alias Mél : [gcn@shom.fr](mailto:gcn@shom.fr)

Le capitaine de vaisseau Jean-Louis Lozier  
Président de la grande commission nautique

à

Monsieur le directeur départemental des affaires maritimes de Vendée  
13, rue Colbert  
BP 60371  
85108 Les Sables d'Olonne cedex

Objet : Grande commission nautique relative au port de Brétignolles-sur-Mer.

P. jointe : Un procès verbal.

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le procès-verbal de la grande commission nautique qui s'est tenue le 31 mars 2009 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de Brétignolles-sur-Mer.

Je vous demande de bien vouloir agréer, Monsieur le directeur, les assurances de ma haute considération.

---

Destinataire Direction départementale des affaires maritimes du Finistère.

Copies Voir in fine.

D:\Documents and Settings\sec\_cda\Bureau\GCN\lettre\_000\_envoi-pv-bretignolles.doc

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE

- Monsieur le directeur départemental des affaires maritimes de Vendée.

### COPIES EXTERIEURES (pour information)

- Monsieur le préfet de Vendée
- Monsieur le maire de Brétignolles-sur-Mer
- Monsieur le vice-amiral d'escadre,  
préfet maritime de la région Atlantique
- Monsieur le directeur des transports maritimes, routiers et fluviaux
- Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Vendée
- Monsieur le Président du conseil général de Vendée
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement  
directeur général du service hydrographique et océanographique de la marine

### COPIES INTERIEURES

- Monsieur le président de la grande commission nautique
- Secrétaire de la grande commission nautique
- Archives de la grande commission nautique

**PROCÈS VERBAL N°1 SHOM/GCN/NP  
DES TRAVAUX DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE  
TENUE A LA MAIRIE DE BRÉTIGNOLLES-SUR-MER LE 31 MARS 2009.**

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté du 11 février 2009 du maire de Brétignolles-sur-Mer portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique s'est réunie le mardi 31 mars 2009 à la mairie de Brétignolles-sur-Mer, pour émettre un avis sur le projet de création du port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer.

La commission était composée de :

- |    |   |                   |
|----|---|-------------------|
| M. | Jean-Louis Lozier, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées   | Président         |
| M. | Ronan Créach, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) | Membre permanent  |
| M  | Jacques Lebrevelec, directeur départemental des affaires maritimes de Vendée  | Membre de droit   |
| M. | Franck Fouquet, Ecole de surf « Atlantic Lézard »   | Membre temporaire |
| M. | Joël Demange, Président du club nautique Brétignollais  | Membre temporaire |
| M. | Jean-Yves Le Bloch, Président de l'Amicale des Plaisanciers et des Pêcheurs   | Membre temporaire |
| M. | Claude Herbreteau, Président du Comité Local des Pêches Maritimes   | Membre temporaire |
| M. | Christophe Buchoux, Marin Pêcheur<br>(Membre temporaire suppléant, désigné en séance pour suppléer à M. Mathieu Renaudeau)    | Membre temporaire |

Assistaient également à la réunion :

|    |                   |   |
|----|-------------------|---|
| M. | Christophe Chabot | Maire de Brétignolles-sur-Mer   |
| M. | Jean Michon       | Premier adjoint au maire de Brétignolles-sur-Mer  |
| M. | Jérôme Denecheau  | Directeur général des services - Mairie de Brétignolles-sur-Mer   |
| M. | Arnaud Bouquet    | Directeur de l'Ecole de Voile de Brétignolles-sur-Mer (membre temporaire suppléant)                                 |
| M. | Bruno Tesson      | Membre du club nautique Brétignollais (membre temporaire suppléant)   |
| M. | Marc Renaudeau    | Amicale des Plaisanciers et des Pêcheurs de Brétignolles-sur-Mer (membre temporaire suppléant)                      |
| M. | Jacques Brochet   | Amicale des Plaisanciers et des Pêcheurs de Brétignolles-sur-Mer (membre temporaire suppléant)                      |
| M. | Christophe Potier | Direction Départementale des Affaires Maritimes de la Vendée (DDAM 85)  |
| M. | François Petit    | Direction Départementale des Affaires Maritimes de la Vendée (DDAM 85)  |
| M. | Marc Vrignaud     | SNSM Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Patron suppléant  |
| M. | René Barrie       | SNSM Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Patron titulaire  |
| M. | Jacques Kopff     | Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée (DDEA 85) – Responsable Phares et Balises |
| M. | Didier Hardel     | Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée (DDEA 85) – Service Eau Mer Risque        |
| M. | Pascal Naulleau   | Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée (DDEA 85) – Service Eau Mer Risque        |

Le président remercie les membres de la commission de leur présence.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION.

Il s'agit du projet d'aménagement d'un port de plaisance à flot offrant un chenal accessible 24h/24h dragué à 1,50 m (sonde carte marine) à Brétignolles-sur-Mer et comprenant :

- un bassin portuaire situé sur le site de la Normandelière de 10 hectares réalisé dans les terres à proximité de la base nautique existante ;
- un chenal d'accès réalisé à l'emplacement du chenal naturel existant (moyennant quelques travaux de déroctage) ;
- des récifs semi-immérgés protégeant l'avant-port et le chenal. Le choix de tels récifs a été effectué en tenant compte du besoin d'une protection suffisante de l'avant-port et vise à améliorer l'intégration environnementale du futur port de plaisance et à préserver le transit littoral du sable.

### PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique est saisie pour le projet d'aménagement décrit dans le dossier « port de plaisance de la Normandière – volet nautique » établi par la mairie de Brétignolles-sur-Mer et transmis à l'ensemble des membres de la grande commission nautique.

La reconnaissance du site d'implantation du futur port de plaisance a été effectuée préalablement à la réunion par les membres permanents accompagnés de MM. Lebrevelec, Petit et Potier de la DDAM 85.

Le projet est présenté en séance par Jérôme Denecheau de la mairie de Brétignolles-sur-Mer après avoir été introduit par M. Christophe Chabot, maire de Brétignolles-sur-Mer.

### SYNTHESE DES DEBATS.

Les débats ont permis d'aborder les points suivants :

- la protection de l'avant-port par les récifs semi-immérgés compte tenu des vents dominant d'Ouest Nord-Ouest et de la houle ;
- le dimensionnement des récifs semi-immérgés (hauteur, largeur, extension) en fonction des conditions de navigation attendue dans l'avant-port et pour la protection du port en cas d'événement extrême de tempête ;
- les courants et l'agitation dans l'avant port ;
- l'usage du chenal par les pratiquants de la voile légère à partir de la cale de mise à l'eau prévue ;
- le transport sédimentaire et la prise en compte du besoin dragage ;
- le balisage envisagé et les compléments jugés nécessaires ;
- l'accès au port par un chenal et le besoin de matérialiser un alignement ;
- la bathymétrie actuelle : roches du Repos, la roche cathédrale présente dans le chenal qui sera déroctée, la bathymétrie à l'extérieur du futur avant-port.

L'avis émis par la commission, adopté à l'unanimité par les huit membres permanents, de droit et temporaires, fait l'objet de la conclusion ci-dessous.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mardi 31 mars 2009 pour émettre un avis sur le projet de création d'un port de plaisance à Brétignolles-sur-Mer.

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les observations suivantes :

- le balisage prévu d'une cardinale Sud devra être complété à l'Ouest des roches du Repos pour permettre un accès sécurisé par le Nord-Ouest, elle pourra être située à l'Ouest de la sonde 1,6 m présente sur la carte marine 7402 ;
- un alignement devra être mis en place pour l'accès au chenal ;
- le positionnement, la dimension et la hauteur des récifs semi-immergés brise-lames devront être optimisés par modélisation pour minimiser l'agitation dans l'avant-port ;
- à la clôture des travaux, les nouvelles caractéristiques nautiques du port de Brétignolles-sur-Mer seront transmises au Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...).

Le président  
Jean-Louis Lozier

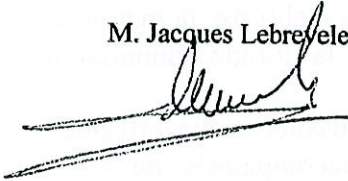


Le secrétaire  
Ronan Créach



Les membres

M. Jacques Lebrevelec



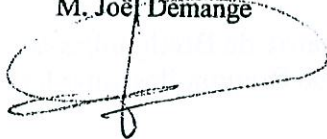
M. Claude Herbreteau



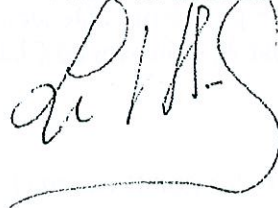
M. Franck Fouquet



M. Joël Demange



M. Jean-Yves Le Bloch



M. Christophe Buchoux

